



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. PRÉAMBULE

Le Cercle de la Voile de Dieppe est labellisé Ecole Française de Voile. Ce réseau des EFV est le référent pour la découverte et l'apprentissage. La démarche d'enseignement appliquée par les moniteurs du club s'appuie sur ce réseau, label de qualité, et notamment en termes d'exigence de sécurité, de progrès techniques et de convivialité. En cours de stage, la progression est évaluée et le niveau de fin de stage est certifié pour valider les acquis, la maîtrise de la sécurité et le sens marin : les piliers de l'autonomie en mer.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre l'association Cercle de la Voile de Dieppe et toute personne effectuant un achat

Elles entrent en vigueur à compter du 10/10/2020. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

En conséquence, toute commande de l'utilisateur implique son acceptation sans exception ni réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente et d'utilisation du site qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par écrit par le producteur.

En accédant à ce site et/ou en procédant à des commandes, l'utilisateur déclare et reconnaît avoir lu, compris et accepté les conditions de vente et d'utilisation du site préalablement à sa commande, dans le respect des droits des tiers, et en conformité avec la loi applicable.

L'utilisateur reconnaît et accepte que l'accès au Site peut être restreint et/ou son utilisation soumise à des conditions particulières.

Les prestations disponibles sur le site sont réservées à des personnes physiques, majeures, à l'exclusion de toute vente à des professionnels ou aux fins de revente à des tiers.

Les utilisateurs qui commandent via le site, quel que soit leur domicile ou leur lieu de connexion, sont réputés acheter en France et sont donc soumis à la loi française.

La réservation d'une activité par une inscription implique l'acceptation des conditions générales de réservation et de vente telles qu'énoncées ci-après :

2. A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 6 ans, sans limite d'âge supérieure. Vous devez remplir 5 conditions :

- Être en bonne condition physique. La personne inscrite atteste de sa bonne aptitude physique en adéquation à la pratique des sports nautiques.
- Savoir nager, c'est-à-dire être apte à s'immerger puis nager au moins 25 mètres sans reprendre pied pour les moins de 16ans et 50 mètres pour les + de 16 ans (pour les plus jeunes, l'attestation « d'aisance aquatique dans l'eau » suffit).
- Accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le Cercle de la Voile de Dieppe.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club.
- Avoir rempli la fiche d'inscription avec les autorisations pour le stage.

3. COMMENT S'INSCRIRE ?

- Par Internet : via notre site www.cvdieppe.fr et notre boutique en ligne.
- Par courrier : en nous retournant la demande d'inscription accompagnée de votre règlement à l'adresse suivante : Cercle de la Voile de Dieppe, Quai du Carénage ; 76200 Dieppe.
- Par téléphone : 02.35.84.32.99. Après avoir passé votre commande, une confirmation par mail vous sera demandée contact@cvdieppe.fr
- A l'accueil du Cercle de la Voile de Dieppe : Quai du Carénage 76200 Dieppe.

4. DOCUMENTS À FOURNIR

UNE APTITUDE DE NATATION

- Le pratiquant atteste de « sa capacité à savoir nager 25 mètres avec un gilet et à s'immerger », pour les moins de 16 ans. Le pratiquant atteste de

« sa capacité à savoir nager 50 mètres et plonger », pour les 16 ans et plus. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité.

- Pour les stages optimist et/ou funboat, le responsable légal devra attester que l'enfant, muni d'un gilet de sauvetage, ne panique pas dans l'eau et qu'il est apte à s'immerger (mettre la tête sous l'eau).
- Le pratiquant atteste garder en sa possession au moment du stage un certificat médical de moins d'un an pour la pratique d'un sport en loisir ou s'il est déjà licencié à fournir pendant l'année en cours un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile de moins d'un an.
- Le carnet de voile avec certifications des précédents stages, à donner au moniteur le premier jour du stage

5. TARIFS

Le prix du stage est défini par le document tarifaire affiché à l'accueil, sur le site internet ou remis au moment de l'inscription du stage.

Le montant de la licence du stagiaire, délivrée à toute personne qui reçoit une prestation d'enseignement FFVoile de plus d'une journée, intitulée Passeport Voile (11,50€ par personne en 2021) est en supplément. Elle est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Si vous vous inscrivez dans une autre école FFVoile, n'oubliez pas de signaler que vous en êtes déjà titulaire. En cas d'annulation elle ne peut être remboursée. L'assurance-remboursement n'est pas comprise dans nos stages. L'éventuelle adhésion au club est en supplément et est obligatoirement liée la prise d'une licence FFVoile annuelle dont voici les tarifs en 2021 : 29,50€ pour les moins de 18 ans et 58,50€ pour les personnes majeures ou Passeport Voile en fonction des stages.

6. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Toute demande de stage doit être confirmée par le règlement complet ou par un acompte de 30% dès l'inscription. Les prestations doivent être réglées intégralement avant le début du stage.

Le règlement peut être effectué :

- En ligne, sur le site www.cvdieppe.fr, uniquement par carte bancaire via notre boutique en ligne.
- Au secrétariat :
 - Par carte bancaire sur place
 - En chèques vacances ANCV (également Coupons Sport ANCV)
 - Par chèque bancaire
 - Par virement bancaire
 - En espèces (pour un montant inférieur à 1 000€).

Pour toute prestation supérieure à 55€, une facture pourra être établie, à la demande du payeur. Les aides attribuées par les organismes d'Etat ou les Comités d'Entreprise sont acceptées. Toutefois, il vous est demandé d'avancer le montant qui vous sera remboursé dès réception des aides. (Les aides des CAF sont souvent liées à des séjours avec hébergement, se renseigner auprès de l'organisme dont vous dépendez).

Toute réservation en ligne devra faire l'objet d'un paiement intégral de la prestation pour être validée. En ce cas un e-mail de confirmation vous sera instantanément transmis après avoir effectué votre réservation par la plateforme Awoo.

7. LICENCE ET ASSURANCE

La licence école pour les stagiaires (Passeport Voile) est obligatoire, elle vous est délivrée lors de votre premier stage et couvre les risques pendant les activités (en cas d'annulation elle ne peut être remboursée).

L'assurance-remboursement n'est pas comprise dans nos stages.

Garanties complémentaires : L'acceptation des Conditions Générales de Vente vaut, sauf indication contraire adressée par courrier au Cercle de la Voile de Dieppe avant la date de début du stage, refus de souscription aux garanties complémentaires d'assurances proposées par la fédération. Le détail de ces garanties vous est présenté sur le site de la FFVoile disponible à l'adresse suivante : www.ffvoile.fr.

Information sur les contrats d'assurances souscrits par la FFVoile pour ses licenciés :

- Le contrat en Responsabilité Civile :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurance/documents/Contrat_Responsabilite_Civile_FFVoile_MAIF.pdf
- Le contrat en Individuelle Accident :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurance/documents/Contrat_Individuelle_Accident_Rapatriement_FFVoile_MDS.pdf
- Récapitulatif de tous les éléments relatifs aux assurances de la FFVoile :
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances>

8. RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

Toute inscription à un stage au Cercle de la Voile de Dieppe entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... ainsi que le règlement intérieur de l'association.

Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

9. VOL, BRIS OU PERTE DE MATÉRIEL PERSONNEL

Le Cercle de la Voile de Dieppe décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques, téléphone ...) durant le stage (aussi bien en navigation que dans les locaux).

10. MODIFICATION D'INSCRIPTION

Le changement de stage peut être organisé sous conditions que la demande intervienne avant les 7 jours précédant le début du stage, sous réserve de disponibilité et qu'un remplacement ait été trouvé. Moins de 7 jours avant le début du stage : AUCUN CHANGEMENT ne sera accepté.

La tolérance exceptionnelle réalisée par la direction ne remet pas en cause ce principe.

11. CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENTS

Le Cercle de la Voile de Dieppe se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires inscrits. Les participants en seront informés préalablement 3 jours avant le début du stage, sans aucune contrepartie. Il leur sera alors proposé un autre stage ou une autre date, ou une autre activité, ou en dernier lieu, un remboursement des sommes versées.

Si l'encadrement juge que les conditions météorologiques sont trop défavorables ou ne garantissent pas suffisamment les conditions de sécurité, pour une ou plusieurs séances, l'activité sera alors aménagée. En cas d'annulation de celle-ci, il sera alors proposé aux participants une compensation par une autre activité ou, en dernier lieu, un remboursement de sommes versées.

Tout stage commencé est entièrement dû.

Les bons cadeaux et le forfaits croisière ainsi que le forfait 10 sorties sont valables un an et ne peuvent pas être remboursés.

ANNULATION DE STAGES

Délai	Sommes conservées par le CVD
31 jours ou plus avant le début du stage	Aucune
De 30 à 10 jours avant le début du stage	Acompte de 30% sauf si un remplaçant est trouvé
Moins de 10 jours avant le début du stage	Acompte de 30%

RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121.20 du Code de la Consommation, en cas de vente à distance, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la confirmation de la commande par le producteur, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour qui resteront à sa charge.

Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité

déterminée », conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation.

En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 7 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux prestations datées réservées auprès du producteur.

12. CAUTION

Une caution de 250€ vous sera demandée pour toute mise à disposition de bateau et pour le forfait Voile Loisir Habitable. Elle vous sera rendue à la fin, dès restitution du bateau après vérification.

Une caution sera demandée au Point Location pour les supports identifiés. Un tableau des prix est affiché au Point Location.

13. INFORMATIQUE

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du Cercle de la Voile de Dieppe.

14. PHOTOS ET VIDÉOS

Sauf avis contraire de votre part (des responsables légaux pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du Cercle de la Voile de Dieppe ou autres documents faisant la promotion de la voile (catalogue, site internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au Cercle de la Voile de Dieppe.

15. LITIGES

PREUVES

Le Cercle de la Voile de Dieppe pourra se prévaloir comme preuve de tout acte, programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par le producteur ou par ses prestataires techniques, par exemple dans toute base de données.

A ce titre, les enregistrements, conservés par le système informatique du producteur ou de ses prestataires techniques, sont expressément admis comme valant preuve des communications entre les parties, de l'utilisation du site et des paiements intervenus entre les parties, et font foi en cas de contestation.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du code civil.

LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit français, à l'exclusion de tout autre droit ou convention, quel que soit le lieu d'utilisation du site ou d'exécution des prestations. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, et si aucun règlement amiable n'aboutit, le Cercle de la Voile de Dieppe et l'utilisateur s'en remettront aux juridictions compétentes du lieu du siège social du Producteur, auxquels elles font attribution expresse de compétence, y compris en cas de pluralité de parties, d'appel en cause ou en garantie, de demande incidente, même pour les procédures en référé ou sur requête.

16. COORDONNÉES

Nom : Cercle de la Voile de Dieppe
Présidente : Mme Anne-Marie DOLIDIER
Forme juridique : ASSOCIATION LOI 1901
Adresse : Quai du Carénage ; 76200 DIEPPE
Tél : 02 35 84 32 99
SIRET : 78101652200034
Courriel : contact@cvdieppe.fr